

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
- - -  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
15 Septembre 2017**

**OBJET :** Association Départementale pour la Protection des Nourrissons, de l'Enfance et de la Famille (APRONEF) - Montant des subventions 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à l'APRONEF, au titre de l'exercice 2017, les subventions suivantes :

. 575 000,00 € pour l'activité de consultations pédiatriques, de permanences de puéricultrices et lieux d'accueil parents/enfants,

. 107 275,46 € en investissement pour la rénovation des sites de consultations,

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention du 7 novembre 2016 et la convention d'investissement selon les modèles types approuvés en Commission permanente.

Cette dépense sera imputée respectivement à hauteur de 575 000 € et 107 275,46 € aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse**

**Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**